



CSD 67

Journée de carence, gel du point d'indice, CNFPT (1%, hybridation...) Compte-rendu de l'entretien avec le chef de cabinet du secrétaire d'Etat à la fonction publique

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique, Olivier DUSSOPT, s'est rendu à l'INET (Institut National des Etudes Territoriales) à Strasbourg le vendredi 19 janvier.

Une délégation CGT composée de membres de la coordination départementale CGT du Bas-Rhin des services publics et du syndicat CGT du CNFPT a été reçue en audience par le chef de cabinet du secrétaire d'Etat.

Avant cette audience, un échange un peu tendu a eu lieu entre les représentants de la préfecture et la délégation CGT qui attendait tranquillement le secrétaire d'Etat dans le hall de l'INET. La préfecture voulait en effet que les représentants de la CGT quittent le hall d'entrée et attendent leur interlocuteur dans une salle à l'écart.

La CGT a rappelé que la démocratie garantit l'exercice du syndicalisme dans notre pays et que la délégation CGT attendant tranquillement dans les locaux du CNFPT –établissement public paritaire dont le vice-président, qui plus est, est à la CGT- n'avait aucune raison de quitter le hall de l'INET. Les 4 représentants de la CGT sont donc restés dans le hall.

La délégation CGT a abordé 3 thèmes avec le représentant du secrétaire d'Etat : le rétablissement de la journée de carence, le gel du point d'indice, la situation du CNFPT

La journée de carence : une double peine pour les fonctionnaires

La délégation CGT a rappelé que le rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires est une mesure brutale.

Pour un agent de catégorie C qui gagne 1200 euros, une journée de carence, c'est 40 euros en moins !

La CGT a rappelé les propres propos de Emmanuel Macron qui, en 2015, lorsqu'il était ministre de l'économie dénonçait comme injuste la journée de carence pour les fonctionnaires

« Si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc (...) la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez. »

La délégation a réaffirmé l'exigence de la fédération de l'abrogation de la journée de carence.

Une exigence plus que jamais urgente : le dégel du point d'indice

La délégation a réaffirmé l'exigence urgente du dégel du point d'indice.

Elle a rappelé l'étranglement financier que subissent les fonctionnaires depuis des années alors que les gouvernements successifs déversent des milliards de cadeaux fiscaux aux multinationales.

Elle a dénoncé la perspective que porte le gouvernement de différencier le point d'indice selon les fonctions publiques voire ensuite selon les collectivités (mesure dite de « décorrélation du point d'indice »).

Le chef de cabinet a indiqué que cette mesure n'était pas actée mais qu'elle était effectivement à l'étude.

Le chef de cabinet a indiqué que le secrétaire d'Etat envisageait de répondre positivement aux organisations syndicales d'avancer « le rendez-vous salarial » tout en précisant que ni la date, ni le contenu n'étaient fixés.

En tout état de cause, l'augmentation des salaires des fonctionnaires par l'augmentation massive du point d'indice constitue l'urgence des urgences pour la CGT !

CNFPT : retour au 1% et hybridation des formations

La délégation a rappelé que le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt était l'un des députés les plus en pointe pour le retour au 1% au CNFPT.

Le chef de cabinet a indiqué que les arbitrages étaient déjà rendus sur le 1% quand Olivier Dussopt est arrivé au gouvernement. Il a justifié la nécessité de faire des efforts pour la réduction des déficits publics.

La délégation a indiqué que les agents publics ont déjà fait beaucoup d'efforts ce qui n'est pas le cas des multinationales à qui le gouvernement continue de multiplier les cadeaux fiscaux et les plus fortunés avec la suppression de l'ISF.

La délégation a fait part de la pression constante que le président du CNFPT et sa direction générale mettent sur les agents et les services en justifiant leurs exigences par les menaces que le gouvernement ferait peser sur le CNFPT, notamment les menaces de baisse supplémentaire du taux de cotisation voire de suppression pure et simple du CNFPT.

Le chef de cabinet a considéré qu'il s'agissait là, de la part de la direction générale du CNFPT d'un jeu d'acteurs, que si le gouvernement prévoyait de baisser encore plus le 1% voire de supprimer carrément le CNFPT, il le saurait. Il a précisé que le gouvernement ne donnait aucune injonction au CNFPT.

C'est donc de leur entière responsabilité que le président du CNFPT et sa direction générale ont décidé unilatéralement d'exiger l'hybridation à 50% des formations.

La délégation a évoqué les conséquences catastrophiques de l'hybridation à marche forcée pour les agents des collectivités locales en formation.

Le chef de cabinet s'est montré relativement attentif aux arguments développés par la délégation concernant cette question particulière.

Cela étant, de manière générale, le chef de cabinet a réitéré à plusieurs reprises la formule « *On ne sera pas d'accord. On est sur des logiques différentes* ».

Deux logiques s'opposent en effet :

- La logique du gouvernement Macron-Philippe, qui reçoit en grandes pompes au château de Versailles les PDG de multinationales au château de Versailles, pour leur offrir toujours de cadeaux et vanter une politique qui démolit les services publics et tous les acquis sociaux (Code du travail, sécurité sociale, statut...)
- La logique que défend la CGT de partir des besoins de la population, d'augmenter les salaires, de donner un avenir à la jeunesse dans notre pays, de développer les services publics.

Strasbourg, le 25 janvier 2018